

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5461

présenté par
Mme Bonnet

à l'amendement n° 916 de M. Prud'homme

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« les risques liés à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'arrêter de stigmatiser les agriculteurs qui n'ont parfois pas d'autre choix que de recourir aux produits phytosanitaires chimiques de synthèse pour protéger leurs cultures.